Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260322-2026_03_03-DE

Conseillers en exercice : 19	
Présents :	19
Absents :	0
Pouvoirs :	0

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Jean-Paul LEBASTARD, doyen d'âge.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Valérie JOUSSEAUME, David LE GALL, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Didier ECHELARD, Nathalie BILLON, Carole DORVAL, Antoine MORIN, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL, Matthieu DAY et Anderson DO ROSARIO.

Absents : Néant
Pouvoirs : Néant
Secrétaire de séance : Anita OBLIN

N° 2026-03-03 :	**Fixation du nombre d'adjoints**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'élire 3 adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 3.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 23 mars 2026.

Fait le 23 mars 2026
Le Maire
Lionel HENRY